

RÈGLES DE VIE APPLICABLES POUR LA PAUSE MÉRIDIDIENNE - SITE EUGÈNE BESNARD -

			TRIMESTRE 1		TRIMESTRE 2		TRIMESTRE 3	
<u>CE QUE JE FAIS...</u>	<u>PARCE QUE...</u>	<i>Si je ne respecte pas cette règle, je peux perdre...</i>						
Je me range.	Par sécurité	2 points						
Je marche calmement, sans courir, sans bousculade.	Pour être calme en arrivant et pour ne pas se blesser							
Je vais aux toilettes (avant le déjeuner).	Ainsi, je n'ai plus besoin de me lever en milieu du repas	1 point						
Je me lave les mains.	Le savon tue les microbes							
Je mange dans le calme.	J'apprécie mon repas quand je suis au calme et je respecte la tranquillité des autres.	1 point						
Je ne m'amuse pas avec le matériel	Je respecte le matériel mis à ma disposition pour manger dans de bonnes conditions.	1 point						
Je ne joue pas avec la nourriture Je goûte à tout ce que l'on me propose	Je n'aime pas le gaspillage . Je découvre des saveurs et je varie mon alimentation.	1 point						
Je demande aux personnels avant de me déplacer	Je ne suis pas tout seul dans la cantine et je ne veux pas déranger mes camarades.	1 point						
J'écoute les remarques/consignes transmises par les adultes.	Le personnel me respecte donc, je le respecte. Je suis écouté(e) et j'écoute.	3 points						
Je suis poli(e) et gentil(le) avec mes camarades.	Il n'y a pas de place pour les insultes et les paroles blessantes. Cela peut blesser mes camarades.	2 points						
J'ai fait une bonne action / J'ai un bon comportement	Je gagne des points ou j'en récupère !	Maximum 2 points						
<i>Combien de points me reste t-il ?</i>								



CONTACTS UTILES

MAIRIE DE PLESTAN : 02 96 34 10 11

MAIRIE DE TRAMAIN : 02 96 31 82 24

RESTAURANT SCOLAIRE : 02 96 34 10 81

REPRÉSENTANT DES PARENTS D'ÉLÈVES :
parents.epeb@gmail.com

Engagement de l'enfant et des parents

(ou représentants légaux)

J'ai pris connaissance du Permis à Point, des Règles de vies pour la pause méridienne (cantine et récréation du midi) et je l'accepte.

Signature de l'enfant

Signature des parents (représentants légaux)

Ce règlement a été conçu et réfléchi par les enfants, les agents communaux intervenants, les représentants des parents d'élèves du RPI Plestan-Tramain, et en collaboration avec les mairies de Plestan et de Tramain. Il sera conservé au restaurant scolaire et pourra être consulté à la demande des parents d'élèves (ou représentants légaux)

PERMIS DE BONNE CONDUITE POUR LA PAUSE MÉRIDIENNE



- Site Eugène Besnard -



Voici un permis de 12 points. Si je ne respecte pas les règles, je peux perdre des points... Mais à l'inverse, je peux en gagner ou en récupérer !

Nom :

Prénom :

Classe :

Année scolaire 2020-2021



A retourner à l'école